



**INSCRIPTION FORMATION  
IMMERSION**

**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ARTICLE L.6553-3 ET SUIVANTS)**

**Entre les soussignés :**

1) ANILOVE éducation représenté par PEZET VALENTINE enregistré sous le numéro de SIRET 814 535 365 00021

2) Nom, Prénom et adresse

---

---

---

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Article 1 : objet**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : FORMATION IMMERSION

**Article 2 : Nature et Caractéristiques des actions de formation**

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'article L.6353-3 du code du travail.
- Elle a pour objectif de transmettre au stagiaire de nouvelles connaissances ou compétences pratiques et théoriques sur le chien.
- A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire
- Sa durée est fixée à 1 semaine de 35 heures maximum

**Article 3 : Niveau de connaissance préalables nécessaire avant l'entrée en formation**

Il n'y a pas de niveau scolaire préalablement requis. Le centre exige simplement une grande motivation.

## Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du \_\_\_\_\_  
dates à convenir ensemble hors période de vacances de l'entreprise.
- Elle est organisée pour un effectif de 2 stagiaires.
- La formation est dispensée sous le contrôle des connaissances et des techniques de travail de PEZET VALENTINE éducatrice canin comportementaliste gérante de Anilove.
- Les diplômes, titres et références de PEZET VALENTINE : Educateur canin / Comportementaliste / pensionneur et éleveur.

## Article 5 : Délai de rétractation

- A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme par une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixée à 500 €
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : Une partie en acompte lors de l'envoi de ce contrat à hauteur de 150 € TTC afin de bloquer votre place. Le solde en totalité lors du premier jour de formation ou en deux fois sans frais avant le commencement de ladite formation. Soit la somme de 350 € payable en 2 mensualités de 175€. Paiement en espèce, en chèque ou par virement.

## Article 7 : Interruption du stage

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financière suivantes :
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

## Article 8 : Cas de différent

Si une constatation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du stagiaire :  
(précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du responsable de l'entreprise :

Paraphe 2